



le Hameau de la Pierre Longue



foyer
de vie

Iffendic

contact Iffendic

Le Hameau de la Pierre Longue
26 rue de Montfort
35750 IFFENDIC

Tél. : 02 99 09 92 78
Fax. : 02 99 09 97 50
E-mail : hpl@alaph.org



146 C, route de Lorient
35000 Rennes

Tél. : 02 99 54 48 00
Fax : 02 99 33 99 61
contact@alaph.org

www.alaph.org

Population accueillie

Le foyer de vie du Hameau de la Pierre Longue s'adresse à des adultes en situation de handicap psychique et/ou intellectuel, vieillissants, et n'ayant pas ou plus d'activité professionnelle.

Ces personnes doivent être volontaires, actrices de leur projet, stabilisées dans leur comportement et leur pathologie et posséder des capacités à vivre en milieu collectif.

Prestations

Dans le cadre du projet de vie individualisé, formalisé par une convention d'accompagnement, l'objectif est de maintenir voire développer l'autonomie des personnes, par un accompagnement personnalisé dans les domaines suivants :

Dans les actes de la vie quotidienne par :

l'intégration dans l'environnement social ;
l'organisation de loisirs et activités occupationnelles individuels et collectifs.

et en proposant un hébergement non médicalisé, ouvert 365 jours par an, dans un environnement adapté, agréable et sécurisé :

Chaque résident dispose d'un logement individuel de 21 m², équipé d'une douche et d'un WC, meublé avec son propre mobilier.

Les repas sont élaborés par le restaurant municipal d'Iffendic. Une commission « menu » s'assure de l'équilibre des repas proposés et propose des régimes adaptés aux problématiques de chacun.

Encadrement

Une équipe pluridisciplinaire constituée d'un coordinateur éducatif, de 12 accompagnants (moniteurs éducateurs, aides médico-psychologiques, aides soignants), et d'une infirmière assure, au quotidien, un accompagnement individualisé visant l'autonomisation des personnes hébergées. Pour assurer les prestations hôtelières, administratives et de maintenance des locaux, l'équipe médico-sociale est complétée de 6 agents de services, d'un agent de maintenance, d'une secrétaire et d'un comptable.

Enfin, en complément des accompagnants, la sécurité des personnes et des locaux est assurée chaque nuit par une équipe de 2 veilleurs.

- une capacité d'accueil de **36** places
- un hébergement non médicalisé
- un établissement ouvert 365 jours par an
- un projet de vie individualisé

Financement : Conseil Général

Conditions

et procédures d'admission :

Conditions :

- Avoir entre 45 et 60 ans à l'entrée dans l'établissement,
- Disposer d'une orientation foyer de vie délivrée par la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées, ex-COTOREP).

Procédures

- Élaboration préalable d'un dossier de candidature (questionnaire écrit, bilan médico-social élaboré par les professionnels entourant la personne, orientation de la CDAPH),
- Entretien de candidature et visite du foyer avec remise du livret d'accueil,
- Étude du dossier de candidature lors d'une commission d'admission interne composée de la direction et du médecin territorial du conseil général,
- Constitution du dossier administratif et du dossier d'inscription à l'aide sociale,
- Admission, signature du contrat de séjour et du règlement de fonctionnement,
- Période d'observation de 1 à 3 mois en fonction de la situation de la personne, renouvelable une fois,
- Dans les 4 mois qui suivent l'admission du résident, élaboration du projet de vie individualisé sous la forme d'une convention d'accompagnement réalisée en présence du résident, de son représentant légal, de sa famille, de son Référent socio-éducatif, du coordinateur.

Participation financière

L'ensemble des prestations (hors produits d'hygiène personnelle, vêtements, linge de toilette, activités et séjours organisés à l'initiative du résident) sera facturé mensuellement sous la forme d'un prix de journée, en partie pris en charge par l'aide sociale du conseil général en fonction des ressources du résident.

Les logements ouvrent droit à l'APL (Allocation Personnalisée Logement).